

# COMMUNE DE BELMONT D'AZERGUES

---

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance du jeudi 30 novembre 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le trente novembre à dix-neuf heures et quinze minutes le Conseil Municipal de Belmont d'Azergues régulièrement convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jean Luc TRICOT, Maire,

**Nombre de membres du conseil municipal en exercice : 14**

**Présents : 11**

Jean-Luc TRICOT, Sylvia MAILLOT, Samuel GONNON, Nathalie COUTURIER, Sandrine JORLAND, Jérôme LEBEAU, Pascal LEQUIEN, Bertrand MARION, Pascal MARUEJOULS, Laëtitia SOULIER, Dejan STAMENKOVIC.

**Absents excusés pouvoir : 2**

Stéphane MOTTET : pouvoir à Samuel GONNON  
Dimitri FONCLAUD : pouvoir à Laetitia SOULIER

**Absent excusés: 1**

Claudia BALAVOINE

**Date de convocation : 25 novembre 2023**

**Secrétaire de séance : Laetitia Soulier**

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le jeudi 30 novembre 2023 à 19h 15 en mairie sous la présidence du maire Monsieur Jean-Luc TRICOT.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance du 27 octobre 2023, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

**Zones d'accélération des énergies renouvelables ZAEnR**

La loi du 10/03/2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables concerne l'élaboration de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables. L'objectif est de baisser de 40 % la production d'énergie à horizon 2050, de déterminer les zones les plus adaptées à de telles sources d'énergie. Il s'agit de tracer le contour des zones les plus adaptées aux sources d'énergies concernées, qui sont : l'éolien terrestre, photovoltaïque (sol, bâtiment ou parking), méthanisation, la chaleur renouvelable et l'hydro électricité, et d'apporter une réponse sur la politique générale de la commune.

Un atelier animé par la DDT a été organisé afin d'aider les communes à déterminer une cartographie des zones et territoires éligibles à une certaine capacité d'énergie renouvelable.

Les étapes : réfléchir aux zones, établir des cartes, et échanger avec la population, organiser un débat intercommunal, débattre au sein du conseil puis faire remonter les informations sur le portail national.

Que pouvons nous mettre en place ? le photovoltaïque semble l'option la plus adaptée et la moins pénalisante sur certains bâtiments communaux (école, salle d'animation, local voirie, terrains de tennis à couvrir..) hangar Lafarge (à confirmer par le directeur qui est favorable). Pour les zones UA ou UB, le conseil est favorable sous réserve de la volonté des propriétaires, et à l'exception de quelques bâtiments remarquables comme le château,

l'église, la mairie (place), le commerce centre bourg. La cartographie des zones sera établie par Pascal LEQUIEN via le logiciel et présentée lors du prochain conseil. Ces zones devront être exposées à la population avant validation définitive.

**Décision modificative emprunts** Pour régler 2 échéances d'emprunts au 31/12/2023 au compte 21, relatives à l'achat du tracteur et à l'extension de l'école, il manque 7036.16 €. Une décision modificative est votée à l'unanimité pour transférer 5306.26 € sur le chapitre 2128 et 1730 € sur le chapitre 21318.

**Délibération OCCELI à modifier**

Une délibération a été prise le 30 juin (2023-18) pour l'achat de la cave (15 m2) valeur 8412 € et la vente de la parcelle communale lieu-dit Sezeray cadastre 36 à l'exclusion de la partie occupée par l'antenne. Cette partie a été réévaluée en surface (elle passe de 49 à 144 m2), et nous attendons la confirmation dans le document officiel final. Le terrain est vendu 2€ du m2.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil qui vote à l'unanimité cette modification de surface qui conditionne le coût de l'opération.

**Prise de la compétence culturelle de gestion du musée des Pierres Folles par la CCBPD, modification des statuts**

La compétence de la CCBPD portait uniquement sur le bâtiment. Par délibération du 8/11/23, la compétence culturelle est associée et la modification des statuts validée. Le conseil municipal émet un avis favorable à cette modification.

**Délibération dématérialisation des procédures et des démarches administratives**

Dans une démarche de sécurisation et de simplification des procédures et des démarches administratives, une option de dématérialisation va être mise en place sur le logiciel Berger Levrault (prise en charge par le SIBA) : certification à l'aide d'une signature électronique des documents - ACTES pour la transmission au contrôle de légalité des délibérations, décisions et arrêtés - PESV2 pour la transmission des informations comptables et budgétaires au logiciel HELIOS – service de mail sécurisé.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité la mise en place de la plateforme BL échanges sécurisés.

**Délibération Paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2024**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil, que compte tenu des règles comptables, le paiement des dépenses de la section d'investissement, sur l'exercice 2024, avant l'adoption du budget primitif est subordonné à une décision du conseil municipal. Cette décision autorise le paiement des dépenses d'investissement des chapitres 21 et 23 à concurrence de 25 % du montant des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

BP 2023 Chapitre 21 : 123773.00 €	25%	30943.25 €
Chapitre 23 : 0		

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'autoriser le paiement des dépenses d'investissement sur l'exercice 2024, à concurrence de 25 % du montant des prévisions budgétaires des chapitres 21 et 23 du BP 2023, pendant la période précédant l'adoption du BP 2024.

**Questions diverses :**

**Tableau Budget**

Une mise à jour des projets à mettre au budget pour 2024 est proposée.

- Classe découverte à l'école : concerne 72 enfants du CP au CM2 sur le thème Histoire et Patrimoine (en Drôme provençale) pour un coût de 26052 € TTC dont 1/3 pris en charge par la commune.

- Les travaux de l'extension de l'école sont terminés. Le coût global s'élève à 467 529.33 €, toutes les factures ont été réglées.
- Abonnement Ecolopoule : 631 € annuel
- Investissement : LED (chiffage en janvier février), columbarium (6385.20 €), nouvelle version du site internet,
- éclairage automatique devant l'école, travaux secrétariat mairie, mobilier et équipement école.

Le Maire demande si l'assemblée voit d'autres actions (fonctionnement ou investissement) à inscrire dans le tableau.

### **Elections Conseil Municipal d'Enfants :**

Les élections ont eu lieu cet après-midi, le taux de participation est de 53.84 %. La nouvelle équipe a été élue pour 2 ans.

Il s'agit de : Adèle GUEROULT – Marie SOULIER - Lexie VALLON BERJOT – Hanna EDDAOUI – Eden BOURG – Aliyak HAREK – Lou BARRIONUEVO COMINO – Lya DELAYE

Monsieur le Maire remercie l'équipe sortante pour le travail effectué pendant son mandat.

### **Conseil d'école**

Il a eu lieu le 7/11/2023. Une participation de 63.82 % a été enregistrée lors des élections des parents d'élèves. Les effectifs sont de 117 élèves (5 classes).

Les évaluations nationales (mathématiques et français) ont donné de bons résultats, il y a très peu d'enfants en difficulté. Des actions sont mises en place avec l'aide personnelle, des stages de remise à niveau, l'aide aux devoirs, et la participation d'une AESH ; une formation de 10h pour la lutte contre le harcèlement est demandée aux enseignantes. Le thème du projet de cette année pour les petits est « un voyage autour du monde ».

Les cours de musique sont maintenus cette année.

Le budget de la coopérative scolaire est excédentaire. Un arrêté d'urgence interdit aux parents de rentrer dans l'école.

### **SIEVA**

Monsieur le Maire, également Vice Président du SIEVA, a réceptionné un courrier de l'ARS indiquant que 2 prélèvements réalisés le 22 août et le 29 septembre avaient révélé la présence de chlorothalonil (pesticide) à teneurs supérieures à la limite de qualité réglementaire, mais inférieures à la valeur sanitaire transitoire. Le fournisseur Saone Turdine doit réaliser une enquête sur ce sujet et en informer la population.

### **CCBPD**

Lors du conseil du 8/11/2023, il a été indiqué que le pouvoir de police sera transféré au président de l'EPCI à partir du 1er janvier 2024, pour les communes de moins de 3500 habitants.

Nord sytral : une ligne devait être créée en septembre (ligne des Crêtes de Villefranche sur Saone à Lozanne) mais n'a pas été mise en place, car il manque des conducteurs. Elle devrait être reproposée en septembre 2024.

Un poste de technicien pour la prévention et la valorisation des déchets est créé à la CCBPD.

Frelons asiatiques : une convention a été signée entre la société GDS69 et la CCBPD pour la destruction des nids signalés sur le territoire de la CCBPD.

Les fonds sont épuisés mais une contribution supplémentaire est validée au conseil communautaire. Le coût moyen de destruction d'un nid est de 150-200 €.

La CCBPD a adhéré au club de presse de Lyon qui réunit 500 journalistes et de nombreuses entreprises.

Les modalités de distribution gratuite des composteurs de 400 l sont en cours de distribution (20000 foyers concernés).

Une demande de subvention a été demandée à la région pour la réhabilitation et l'extension du Musée des Pierres Folles.

### **Comptes rendus Commissions et Syndicats**

#### **VOIRIE**

La nouvelle loi d'orientation mobilité, qui vise à privilégier les circuits cyclistes et piétons, prévoit pour chaque réfection de voirie, qu'un espace cyclable soit prévu, et sera d'ailleurs prioritaire aux places de stationnement.

L'arrêt de bus de Belmont d'Azergues (hauteur bordure, descente du bus sécurisée...) n'est pas conforme et sera remis aux normes par la CCBPD.

Une réunion commune entre la CCBPD et l'agent technique sera organisée en début d'année pour mettre en place un fauchage raisonné.

#### **SMAP**

Dès que le budget définitif sera connu, la commune devra se prononcer sur son choix concernant les travaux d'assainissement.

Commission communication : le bulletin municipal sort le 13 décembre (30 annonceurs)

Commission animation : 9 exposants sont prévus demain pour le marché de l'Avent. La commission se réunira début 2024 pour mettre en place les animations de l'année. Le conseil municipal remercie la commission pour sa participation à la décoration du village pour Noël.

CCBPD commission culture : une participation financière à hauteur de 0.20 cts/habitant est demandée aux communes pour la mise en place d'un spectacle organisé par une troupe commune de théâtre.

Déchetterie : le calendrier des nouvelles modalités de ramassage des déchets sera joint au bulletin municipal et mis à disposition sur panneau pocket.

Antenne SFR : les travaux ont démarré sur la carrière Lafarge.

**La cérémonie des vœux est prévue le vendredi 19 janvier 2024 à 19 heures.**

**La journée de l'amitié est organisée le samedi 10 février 2024.**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 50.

**Prochain conseil d'adjoints le jeudi 25 janvier 2024 à 18h45**  
**Prochain Conseil Municipal le vendredi 2 février 2024 à 19h15.**